

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 73-581/SG/CG portant approbation du budget de la Chambre de commerce et d'industrie de Djibouti, pour l'exercice 1973 .

n° 73-581/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication  
4 avril 1973

Numéro JO  
n° 8 du 25/04/1973

Date du numéro  
25 avril 1973

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est approuvé le budget de la Chambre de commerce et d'industrie de Djibouti, pour l'exercice 1973, arrêté en recettes et en dépenses à dix-sept millions sept cent vingt-trois mille francs Djibouti (17.723.000).

#### Art. 2

— Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Djibouti est autorisé à prélever sur le fonds de réserve, aux fins d'équilibre du budget, la somme de cinq millions six cent vingt-trois mille francs Djibouti (5.623.000).